

La Guadeloupe en ce temps-là... (2)

Alain Grillon

Éditions Chaudet

Alain GRILLON

LA GUADELOUPE
EN CE
TEMPS-LA...

TOME II

Éditions CHAUDET

DL-15-12-1983-35578



© Éditions CHAUDET 1983
Dépôt Légal : 2^e trimestre 1983.
ISBN 2-904338-01-2
Photogravure Lappas - Barcelone
Imprimé sur les presses de Imprenta Juvenil S.A. de Barcelone - Espagne
Droits réservés pour tous pays.

LES DÉPENDANCES

« Le Paradis est dans l'œil de celui qui regarde... »

Dicton populaire et antique.

LES DÉPENDANCES

à l'égard de la France

de la République de France

LES SAINTES

LES SAINTES

Reconnu le 4 novembre 1493 lors du deuxième voyage de Christophe Colomb et baptisé « Los Santos » car cette date correspond, cette année-là, à la fête des Saints, ce groupe d'îles et d'îlets va connaître une histoire tumultueuse.

L'eau y étant très rare, les Saintes ne sont occupées qu'à partir de 1648.

Houël en héritera en 1659 après le fameux « partage » de septembre arbitré par les neuf membres d'un jury mais l'entente est loin d'être parfaite entre lui et la veuve de Boisseret.

L'histoire des Saintes est directement liée à celle de la Basse-Terre.

En effet, nous avons vu, lors de la chronologie générale, que les Anglais ont toujours utilisé la même stratégie pour attaquer la Guadeloupe : on commence par occuper Saint-Christophe, puis Marie-Galante et enfin, les Saintes.

Il faut reconnaître que le groupe d'îles et d'îlets est remarquablement situé. À ce propos, certains historiens, dont nous taïrons les noms, ont écrit, en toute modestie, que les Saintes étaient « *le Gibraltar de la Guadeloupe* ». Il faudrait plutôt écrire « le Trafalgar » si l'on se souvient de la fameuse bataille navale entre Rodney et de Grasse, en 1782.

Répertoires pour mémoire les différentes dates des invasions anglaises, les commentaires ayant été faits dans le chapitre « chronologie générale » : 1666, 1691, 1703, 1759-1763, 1782, 1792, 1804, 1809-1814. Entre ces dates, l'organisation militaire de la Guadeloupe profitera des moments de paix pour fortifier les positions ou pour s'entraîner. Nous verrons, sur une carte datée de 1667, tous les noms attribués aux vestiges du temps passé...

Revenons en 1696. En cette fin du XVII^e siècle, Auger effectue une visite et décrit les Saintes de la façon suivante :

« Elles forment une rade et un petit port assez bon. La plus petite des trois est inhabitée ; les deux autres se distinguent par la Terre de Haut et la Terre de Bas. La première est presque abandonnée par les fréquentes descentes que les barques anglaises y font à cause de la commodité des débarquements... ».

Auger enchaîne en écrivant que « *la seconde (la Terre-de-Bas) est plus difficile, les descentes étant faciles à défendre. Il y a près de 60 hommes armés et tous prêts à passer à la Guadeloupe en cas de besoin. Ils ont un religieux carme qui les assiste et dessert leur église* ».

Le romantisme légendaire des Saintois est bien mis en évidence dans l'histoire qui va suivre. Nous sommes en février 1822.

« La Néréïde », vaisseau de guerre français, fait escale aux Saintes. À son bord, se trouve un jeune lieutenant, Paulin de la Poix, Chevalier de Fréminville. L'homme est passionné par la minéralogie, la botanique et n'a qu'un seul souci : découvrir et apprendre. Profitant de l'escale qui lui est offerte, il s'aventure près des rochers bordant la mer, à la recherche d'une pierre ou d'une espèce florale rare. Imprudent, il se fait enlever par une vague et ne devra la vie qu'à des esclaves passant par là. Il est inanimé et blessé. Transporté chez Caroline, la maîtresse des serveurs, il est l'objet des soins les plus attentifs. Au bout de quelques jours, la fièvre tombe... mais le devoir l'appelle : il doit repartir sur son vaisseau. Un amour est né, bientôt transformé en passion.

Quelque temps plus tard, Don Juan est de retour. Amour, passion toujours. Hélas, une révolte éclate en Martinique. Il faut de nouveau repartir... et attendre l'être tant désiré...

Un matin, au lever du soleil, Caroline qui se trouve chez elle, sur le Morne Morel, voit poindre à l'horizon « la Néréïde », toutes voiles dehors. Quelle joie ! Quel bonheur immense ! Mais, que fait le vaisseau ? Pourquoi poursuit-il sa route sans s'arrêter ? Le chagrin qui envahit la jeune fille est trop fort : elle se noie.

Plusieurs mois après, nous sommes en 1823, le beau militaire revient aux Saintes. À peine débarqué et n'apercevant pas sa bien-aimée, il se met à courir vers le Morne, si vite qu'il est au bord de l'asphyxie. Hâletant, il trouve les portes et les fenêtres de la maison fermées. Serait-elle partie ? Passant devant le cimetière, il entr'aperçoit une tombe fraîchement remuée sur laquelle repose une inscription : « *Caroline L., morte le 30 novembre 1822.* » Fou de chagrin, il prend la décision de vivre reclus, en s'habillant en femme, et de se faire appeler « la Chevalière de Fréminville »... Adieu Foulard, adieu Madras...

Cette belle histoire d'amour est encore dans la mémoire de bien des Saintois. Hélas, elle n'est due qu'à l'imagination d'un auteur romantique. Il n'existe pas plus de Caroline que de jeune fille morte, cette année-là... Seules, trois femmes sont décédées en 1822 aux Saintes et leur âge ne correspond pas du tout à celui de la Belle. De plus, elles étaient soit mariées, soit veuves... Il n'empêche que les Saintes garderont toujours ce charme sensible aux seuls amoureux.

Les îles n'échappent pas aux catastrophes qui ont également touché la Guadeloupe : tremblement de terre de 1843, cyclone de 1865.

Dès le début de notre siècle, un bateau à voiles permet d'aller plus facilement sur « le Continent » : partant de la Terre-de-Haut les mardi, jeudi et samedi à cinq heures du matin, il se rend à la Basse-Terre pour revenir à deux heures du soir. Il assure aussi la liaison avec la Terre-de-Bas.

Pour les autres événements, il faut se référer aux chapitres consacrés à « 1848 » et à « La situation de la Guadeloupe et de ses dépendances au début du XX^e siècle ».

« LA BAYE DES SAINTES », EN 1667.

Le cartographe appelle « la Petite Martinique »
ce qui deviendra l'îlet à Cabrit,

sa forme devant sans doute lui faire penser à celle de l'île sœur !

À gauche du document, on retrouve le Pâté qu'on écrivait Pasté,

l'accent circonflexe n'étant pas usité à cette époque.

La Pointe à Vache s'appelait la Pointe de l'Ouest de la Terre de Bas.

On signale, au bas de la carte, le Fort des Anglois,

fort qui ressemble plus à une redoute. À remarquer le drapeau britannique qui flotte...

Quant aux « *navires qui se sont perdus pendant l'ouragan de 1666* », nous en avons
déjà parlé dans la chronologie générale...

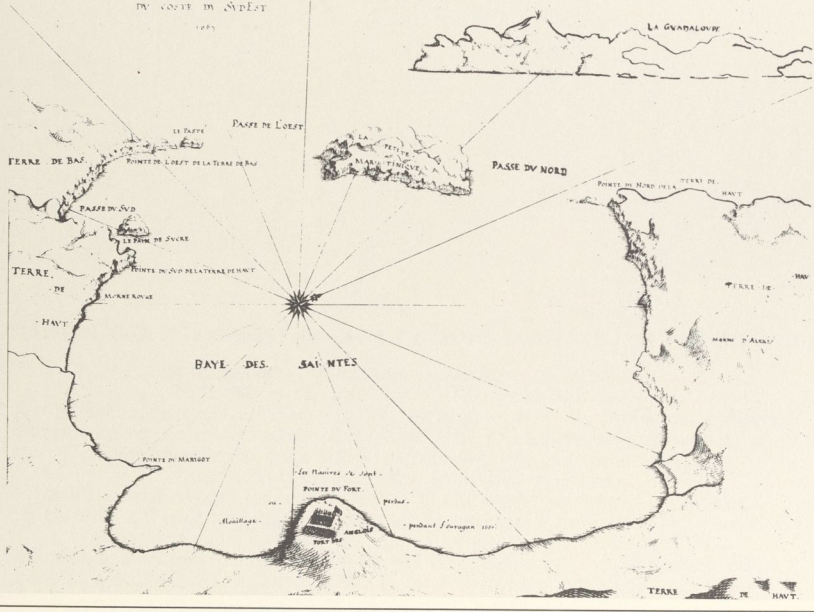
À cette époque, on disait ouragan et non cyclone.

Il faut reconnaître qu'a été rendue de façon amusante la perspective qui devait s'offrir
depuis les Saintes sur les côtes de la Guadeloupe et sur la Soufrière dont on aperçoit
même le dôme illustré de projections.

AUTRE VUE DE LA BAYE DES SAINTES

DU CÔTÉ DU SUD-EST

1675



PLAN DU BOURG DU MOUILLAGE À LA TERRE D'EN HAUT AUX SAINTES.

Ce plan a une particularité anecdotique peu commune :

il est daté de l'an XIII de la République, soit 1805.

Or, l'Empire ayant débuté en 1804, on n'utilise plus ce type de calendrier au-delà de l'an XII.

Ou le dessinateur, qui s'appelait Fortin, ne savait pas que l'Empire avait été instauré par Napoléon, ou il avait voulu rester fidèle à ses idées républicaines, tendance bien dangereuse pour un militaire !

La première hypothèse est sans doute la bonne. À cette époque, les nouvelles mettaient plusieurs mois à être transmises. Comme Napoléon s'est fait couronner le 2 décembre, le plan a pu être établi au début de l'année suivante.

Ce plan a néanmoins le mérite de nous apprendre qu'il existait une boulangerie, des citernes d'eau, une forge neuve et tout l'arsenal militaire traditionnel : casernes, maison d'officier...



<p><i>Colonie Française</i> <i>Guadeloupe</i> <i>Approuvé</i> <i>le 10 Mars 1763</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Plan</i></p> <p style="text-align: center;"><i>de la Citadelle de St. Louis de Terre du Senegal</i></p> <p style="text-align: center;"><i>à la Ville de St. Louis de Terre du Senegal</i></p>	
<p><i>Legende</i></p>		
<p>1. Les bastions de la Citadelle 2. Les bastions de la Ville 3. Les bastions de la Citadelle 4. Les bastions de la Ville 5. Les bastions de la Citadelle 6. Les bastions de la Ville 7. Les bastions de la Citadelle 8. Les bastions de la Ville 9. Les bastions de la Citadelle 10. Les bastions de la Ville 11. Les bastions de la Citadelle 12. Les bastions de la Ville 13. Les bastions de la Citadelle 14. Les bastions de la Ville 15. Les bastions de la Citadelle 16. Les bastions de la Ville 17. Les bastions de la Citadelle 18. Les bastions de la Ville 19. Les bastions de la Citadelle 20. Les bastions de la Ville</p>	<p>1. Les bastions de la Citadelle 2. Les bastions de la Ville 3. Les bastions de la Citadelle 4. Les bastions de la Ville 5. Les bastions de la Citadelle 6. Les bastions de la Ville 7. Les bastions de la Citadelle 8. Les bastions de la Ville 9. Les bastions de la Citadelle 10. Les bastions de la Ville 11. Les bastions de la Citadelle 12. Les bastions de la Ville 13. Les bastions de la Citadelle 14. Les bastions de la Ville 15. Les bastions de la Citadelle 16. Les bastions de la Ville 17. Les bastions de la Citadelle 18. Les bastions de la Ville 19. Les bastions de la Citadelle 20. Les bastions de la Ville</p>	<p>1. Les bastions de la Citadelle 2. Les bastions de la Ville 3. Les bastions de la Citadelle 4. Les bastions de la Ville 5. Les bastions de la Citadelle 6. Les bastions de la Ville 7. Les bastions de la Citadelle 8. Les bastions de la Ville 9. Les bastions de la Citadelle 10. Les bastions de la Ville 11. Les bastions de la Citadelle 12. Les bastions de la Ville 13. Les bastions de la Citadelle 14. Les bastions de la Ville 15. Les bastions de la Citadelle 16. Les bastions de la Ville 17. Les bastions de la Citadelle 18. Les bastions de la Ville 19. Les bastions de la Citadelle 20. Les bastions de la Ville</p>

TERRE-DE-HAUT . VUE GÉNÉRALE.

Un commentaire précise, sur le document, que
« cette rade est sûre, fréquentée par les navires de guerre. On y trouve le fort Napoléon et la prison coloniale aujourd'hui abandonnés ».

La photographie date du début du siècle.

À propos du Fort Napoléon, il a été construit « à la Vauban » avec ses remparts, chemins de ronde, poternes, pont-levis, casemates.

Bâti sur d'anciennes fortifications du XVII^e siècle, d'où le qualificatif, il se révélera peu utile et sera abandonné...





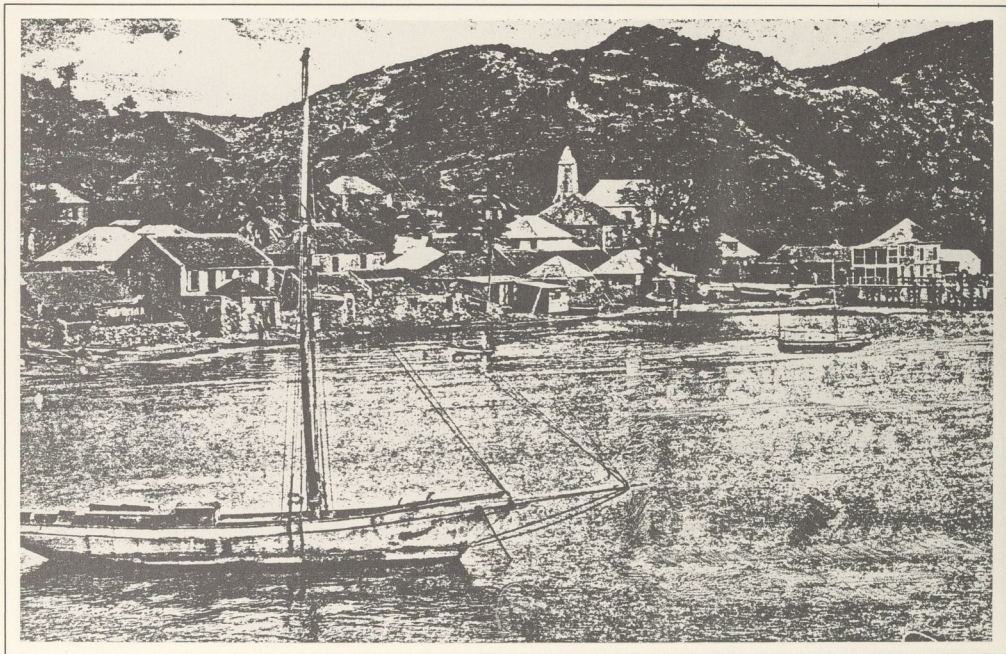
TERRE-DE-HAUT . LA GRAND'ANSE ET L'ÉTANG BÉLENUS.

Document datant des années 1910,
il fait partie de ces photographies pittoresques si nombreuses à cette époque.



TERRE D'EN HAUT . LE BOURG.

Autre document datant des années 1910, il met en évidence un bien joli hameau.
Il faut remarquer, qu'à propos des légendes que nous reproduisons dans leur intégralité
et tel qu'elles ont été orthographiées à cette époque,
on utilisait aussi bien la dénomination « Terre-de-Haut » que « Terre d'en Haut ».



TERRE-DE-HAUT . LE BOURG.

En reproduisant ce cliché presque identique au précédent, nous avons tenu à montrer comment deux plans différents pouvaient mettre en valeur le même endroit.



TERRE-D'EN-HAUT . LA PLAGE DU BOURG.

Photographie traditionnelle datée des années 1910, elle a l'avantage de montrer cinq pêcheurs et leur embarcation.

Baptisé « Saintois », le bateau, qui peut atteindre parfois plus de 20 mètres, sera adopté dans toute la Guadeloupe à la place du gommier encore utilisé en Martinique.

Il faut aussi remarquer le « Salako », chapeau de paille d'inspiration tonkinoise, porté par le deuxième homme à partir de la droite.



TERRE-DE-HAUT . CHANTIER DE CONSTRUCTION MARINE.

Voici un « saintois » impressionnant si l'on en juge par la taille des hommes, debout, qui se trouvent à gauche du document, et des maisons à l'arrière-plan.

La barque que l'on aperçoit devant lui, semble minuscule.

Bonne pêche, Messieurs...



VUE D'ENSEMBLE DU LAZARET ET L'ILOT À CABRITS.

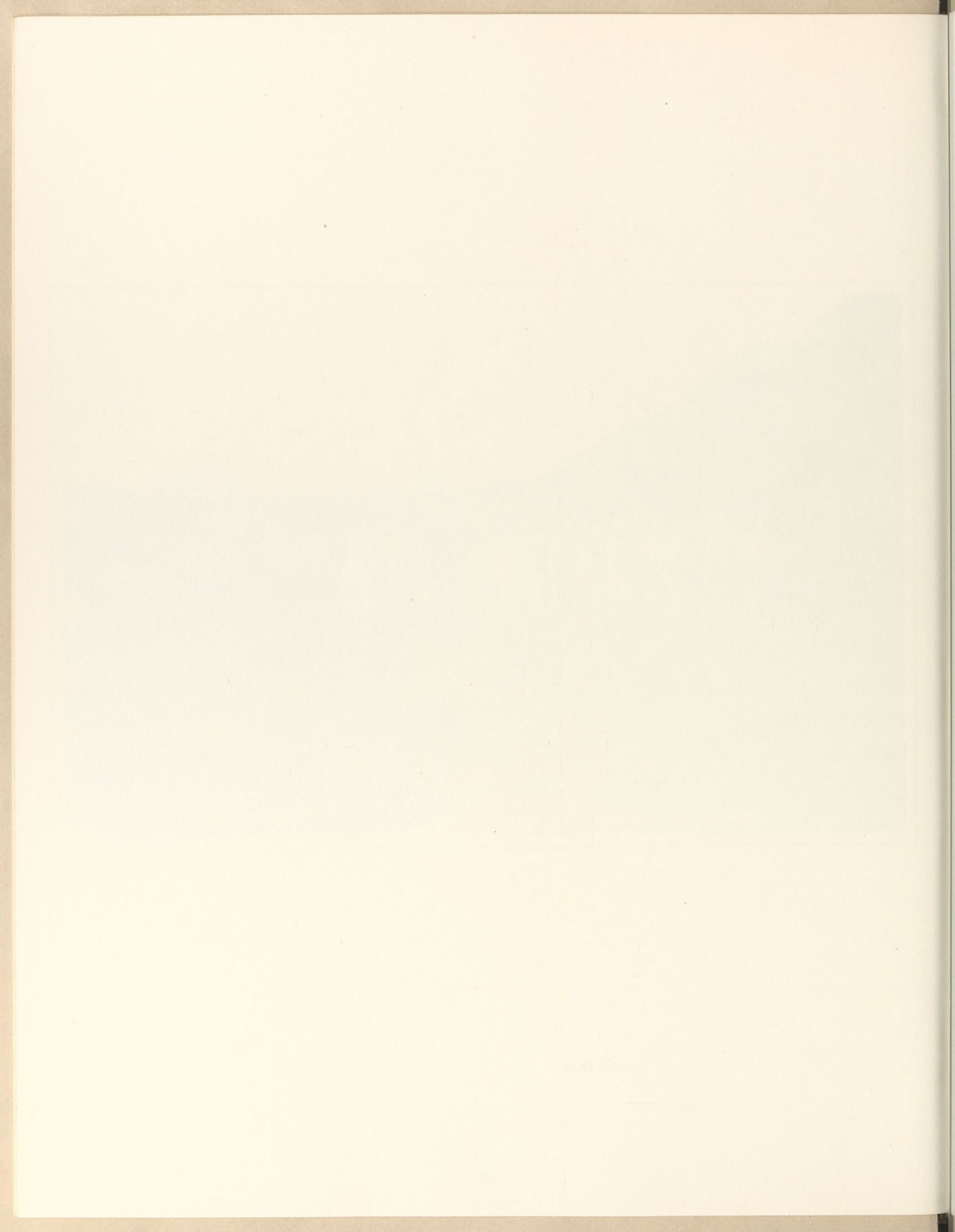
CAMPAGNE 1905-1906 . EN ROUTE POUR LE TIR DU 65 M/M.

Cette photographie due à l'initiative de Duguay-Trouin est assez rare.

En effet, montrer l'activité des militaires n'est pas courante à cette époque.
On peut apercevoir ici la tenue vestimentaire des soldats : pantalons et vestes blanches, guêtres,
casques coloniaux.

Les autres habits portés par les hommes qui se trouvent au centre de la colonne
et à l'arrière-plan, sont ceux des milices.





MARIE-GALANTE

MARIE-GALANTE

Le 3 novembre 1493, Colomb et ses associés aperçoivent une île ressemblant à un grand « sombrero espagnol ». Ils la baptiseront « Maria-Galanda », du nom d'une des caravelles de l'expédition.

Alors qu'il ne s'y passe rien pendant plus de cent-cinquante ans – la raison en est sans doute le manque d'eau – Constant d'Aubigné prend à bail cette île, lui le criminel, lui le faux-monnaieur. Il n'y restera pas bien longtemps, mais nous vous proposons de lire le récit de cet événement devenu célèbre grâce à sa fille Françoise, la future Madame de Maintenon :

La famille vient aux Antilles au cours de l'été 1644. Le père, pour ses exactions en tout genre, dont l'émission de fausse-monnaie et l'assassinat de sa première femme et de l'amant de celle-ci, vient de passer de nombreuses années en prison. Il a été condamné pour crimes. D'ailleurs, Françoise est née, en 1635, dans la prison de Niort. Voyager aux îles d'Amérique est à cette époque une contrainte de corps. On y envoie les prisonniers, les pauvres et les filles de l'Hôpital qui sont des prostituées. Il faut se référer à la chronologie générale pour retrouver tous ces personnages : les « engagés pour trente-six mois » à qui la Compagnie paie le voyage, système mis en place dès 1639, et les filles sans grande vertu débarquant en 1643 en compagnie de Madame de la Fayolle.

La famille d'Aubigné va néanmoins voyager « libre ». Elle paie sa traversée à un riche armateur qu'on appelle à cette époque « avitailleur de navires », Hilère Germond, et le marché se traite sur la base de 330 livres tournois comptant, ainsi que six cents livres de pétun une fois le voyage terminé. Cette somme comprend le passage de la famille composée des parents et des trois enfants, (Françoise a deux frères plus âgés de, respectivement, sept et un ans) ceux d'un valet nommé Tesseron et d'une servante, ainsi que le transport d'un coffre et d'un baril d'eau-de-vie. Le départ se fait depuis La Rochelle à bord d'un vaisseau appelé « L'Isabelle de La Tremblade ». Le navire emmène trois cents passagers, des tonneaux de sel, denrée rare à cette époque, et des ballots de laine. Parmi tous ces gens sont présents deux cents « volontaires, engagés pour trente-six mois » dont cinquante au moins mourront durant le voyage pour avoir vécu dans des conditions épouvantables : sous les ponts sans air, la vermine courant sur eux, et les infections se propageant très vite. Comme la traversée durait deux mois, on peut considérer que, chaque jour, un mort était jeté par dessus bord après que l'on eut tiré un coup de canon, suivant la tradition. Sans parler, pour les survivants, des poux et des punaises... La nourriture est inexistante : les vivres frais épuisés, ce sont les morues salées et puantes, les biscuits secs et durs, le gruau, la farine de blé. La boisson est, dans les premières semaines, le cidre coupé de plus en plus d'eau, puis l'eau tiède et « tournée ». À ces conditions inhumaines, encore faut-il ajouter le mal de mer. Cette traversée aboutit à la Martinique et deux jours plus tard, le vaisseau ancre devant le bourg de la Basse-Terre. Une chaloupe emmène les passagers à terre. Pendant ce temps, Constant d'Aubigné, le père, se rend à Marie-Galante en compagnie de Tesseron, le valet, et de quelques passagers, Merry Rolle, Jean Fris de Bonnefon et Michel de Jacquières, afin de créer une plantation. Auparavant, ils rencontrèrent Houël en Guadeloupe. Quelques semaines plus tard, le reste de la famille rejoindra Constant. Une maison ayant l'apparence d'une grange les attend :

« elle est en bois et recouverte de feuilles de palmiste et, bien qu'assez longue, elle n'est séparée qu'en deux ou trois pièces dont les cloisons s'arrêtent à mi-hauteur afin de laisser passer l'air ».

La culture, tout autour, a commencé : manioc, patates, ignames, bananes, carottes, raves et bettes, ces trois dernières cultures ayant été importées de France. Pour le commerce, le tabac et l'indigo sont mis en valeur. Aux alentours de la plantation se trouvent « les Caraïbes à peau rouge ». Pour les enfants dont fait partie Françoise, les occupations se résument à la pêche aux tortues, aux coquillages et aux lamentins qui sont encore nombreux à cette époque, et à boire de « la limonade d'orange » et à

« se promener au milieu des serpents et des cocodiles »

(et non crocodiles), pure imagination dans la description de ces animaux féroces dont les premiers existaient, mais en petit nombre ; quant aux seconds, Françoise a dû se tromper de région...

L'entente entre les parents n'est pas des meilleures. Ainsi, son père fait-il un jour cette déclaration :

« Voyez-vous, me dit-il, ce qu'il y a de bon à la prison c'est que, si l'on n'y fait point sa volonté, au moins l'on n'y fait pas celle d'autrui ; c'est toujours la moitié de gagné. Votre mère me donne trop souvent à regretter mon cachot ».

En ce début d'année 1645, Constant repart en France, laissant sa femme et ses enfants à Marie-Galante. Il réalise ce voyage pour solliciter la charge de gouverneur de l'île qu'il obtiendra le 31 mars. Il est précisé, à ce propos, dans les mémoires de la Marquise de Maintenon, que cette sollicitation se fit auprès de la « Compagnie des Indes Occidentales », ce qui est rigoureusement faux pour la bonne raison que celle-ci ne sera créée que près de vingt ans plus tard. Il s'agit simplement de la « Compagnie des Isles d'Amérique ». Le père ne donnera d'ailleurs plus de nouvelles pendant longtemps, se contentant de mener une vie de débauché en France. Quelques mois plus tard, le reste de la famille quitte Marie-Galante et vient s'installer en Martinique, dans le quartier du Prêcheur. Françoise a alors dix ans. Elle décrit ses occupations quotidiennes, sa gouvernante « Zabeth Dieu », les filles publiques de Fort-Saint-Pierre. Mais à dix ans, savait-elle ce qu'était une fille publique ? À propos de « Zabeth Dieu », elle se rappelle une chanson que la servante fredonnait :

« n'a rien qui doux tant comme la ville, ma chère, n'y a point de métiers si doux ; femme qui sottte sait point comme je sa faire, ça fait à nous grand pitié. Comment toi voulé gagner cotte (jupe) si toi pas gagner l'argent ? Je vous dit, femme est bien sottte si pas connaît faire payer Blanc ».

Il est certain que si cette chanson est très ancienne, elle a gardé toute sa saveur à notre époque, ces pratiques étant encore très courantes dans n'importe quel pays...

Elle décrit aussi Biam-Coco, enfant esclave du même âge. Jouant avec lui à des jeux qui « n'étaient pas innocents », elle se fait administrer une bonne correction par sa mère. Quant à Biam-Coco, il sera fouetté jusqu'au sang par « Mal d'Oreille », le contremaître au nom significatif. Pourtant Colbert n'a pas encore mis au point les articles du Code ! Toujours est-il qu'éffrayé, Biam-Coco s'enfuit, et une fois rattrapé, une grosse chaîne mise autour de sa jambe provoquera un ulcère entraînant la mort de l'enfant.

Après ces péripéties, c'est le départ pour Saint-Christophe après que les esclaves ont été revendus afin de liquider toutes les dettes. Françoise ajoute dans ses mémoires, avec beaucoup de cynisme, que l'affaire avait été bonne car

« quelques négresses avaient mis bas dans l'intervalle et, comme elles se vendent plus cher avec leurs petits... ».

Il est à noter le verbe mettre bas, au lieu d'accoucher, comme on dirait d'un animal. Heureusement que deux révolutions, celles de 1789 et 1848, ont permis aux « colonies » de supprimer cette atteinte horrible à la liberté de tout individu.

De Poincy est gouverneur de la partie française de Saint-Christophe, alors que l'île est partagée avec les Anglais. Constant d'Aubigné, revenu de Métropole, est rejoint par sa famille et se met à trafiquer avec nos ennemis héréditaires. L'adieu aux Antilles se fera au cours de l'été 1647. Françoise aura voyagé trois ans au cours de son enfance.

Nous avons tenu à décrire cet épisode, non par égard pour la future Madame de Maintenon qui, s'inspirant du régime monarchique de Versailles, n'avait plus du tout ses yeux de dix ans pour raconter ce qu'elle avait vu ou ressenti, mais parce qu'il nous a semblé intéressant de rapporter la situation de 1645 alors que « la colonisation » n'a que dix ans. La très grande majorité des gens installés en Guadeloupe ou en Martinique crient famine et crieront encore bien longtemps...

La Compagnie en difficulté, décide de céder l'île à deux colons, Haussier de la Fontaine et Carnot, interdits de séjour à Saint-Christophe par de Poincy. Nous sommes en 1647. Mais les deux bannis n'ont jamais pu rassembler la somme demandée... Le gouverneur général et Houël ont peu d'affinités. De la Basse-Terre, une cinquantaine d'hommes dirigés par Lefort, lieutenant de Du Parquet et soldat accompli, sont envoyés à Marie-Galante malgré les interdictions promulguées par de Poincy. Cela se passe le 8 novembre 1648. Tous ces « vaillants soldats » s'installent dans la baie du Vieux-Fort, au Nord de l'île. Lefort pense que sa mission est terminée et laisse une trentaine de colons.

En 1649, alors que la « Compagnie des Isles d'Amérique » vient de faire faillite, les deux beaux-frères, Houël et de Boisseret, se partagent les terres.

Mais les Martiniquais mettent le feu aux poudres. Ils organisent une expédition punitive à la Dominique où les Caraïbes se sont réfugiés. Ces derniers, pour se venger, attaquent les colons de Marie-Galante et les exterminent. Nous sommes en 1653. Les Caraïbes sont repartis en Dominique. Apprenant cela, Houël débarque avec cent hommes le 20 octobre, et choisit le futur Grand-Bourg comme forteresse, plus proche de la Basse-Terre. Pendant ce temps, il a donné l'ordre de massacrer tous les Caraïbes que l'on trouverait en Dominique. Une fois ces missions accomplies, Houël rentre en Guadeloupe et laisse le commandement à Blagny.

Le seigneur de Herbelay devient six ans plus tard propriétaire (1674).

La même année, la « Compagnie des Indes Occidentales » disparaît alors qu'elle a succédé, dix ans plus tôt, à la première Compagnie. Marie-Galante est rattachée au Domaine Royal, tout en continuant d'être administrée par un gouverneur différent de celui de la Guadeloupe. Cette situation durera jusqu'en 1763, date à laquelle l'île passe sous l'autorité d'un commandant et d'un aide-major qui dépendent du gouverneur de la Basse-Terre.

Entre-temps, Jacques de Boisseret, seigneur de Théméricourt, a occupé le poste principal en 1665. L'île compte alors cinq cents habitants.

1676 voit une attaque surprise de la part des Hollandais en signe de représailles.

1684 : Maintenon d'Augènes est le nouveau gouverneur. Deux ans plus tard, Auger lui succède.

Louis XIV devient de plus en plus puissant en Europe. Il devient même dangereux pour les nations étrangères telles que l'Angleterre.

En 1691, l'avant-garde de la flotte anglaise paraît devant Grand-Bourg. Le petit fort ne résiste pas bien longtemps ; Marie-Galante n'étant qu'une étape avant les Saintes et la Guadeloupe, but définitif de la conquête. La paroisse est incendiée. Vingt-trois habitants sont pendus sur la place publique, devant l'église. Auger capitule, se rend en Martinique, et avertit les autorités locales que les Britanniques sont en train d'attaquer la Guadeloupe. Le pays sera libéré grâce aux renforts envoyés par l'île sœur.

Marie-Galante qui se met à parler Anglais, n'est pas au bout de ses peines. Auger décrit l'île en 1696 : « *J'ai trouvé les quartiers du vieux fort* (côté de la future commune de Saint-Louis) *et de la Basse-Terre* (côté situé entre les futures communes de Grand-Bourg et de Capesterre) *occupés par une partie des mêmes habitants qui y étaient avant la prise de l'île par les Anglais* (l'autre partie a gagné la Martinique avec lui). *J'ai trouvé en tout 107 hommes, dont 63 sont armés* (ils font partie de milices).

Ils ont une église assez mal rétablie et deux religieux carmes. Ils n'ont point de juge... Ils travaillent et se rétablissent avec assez de facilité par la bonté de l'île. Il lui reste trois pièces de canon, une de six livres et deux de deux livres »

(les Anglais avaient emmené avec eux le peu d'armement en bon état en 1691 et lors de l'attaque de 1703, l'île sera sans défense, Auger ayant préféré renforcer la Basse-Terre). Alors que Lainière et Boisfermé sont les nouveaux gouverneurs de Marie-Galante, les Britanniques reviennent à la charge en 1703. Même tactique, mêmes conséquences, mêmes punitions... Venant de Sainte-Anne qu'il a visité, Phélypeaux, lieutenant-général parvient dans l'île en 1712 pour une inspection :

« je vins mouiller à l'île de Marie-Galante qui n'en est éloignée que de cinq lieues (20 kilomètres). Je n'y descendis point parce que le peu d'habitants qu'il y a, fort dispersés, manquèrent au rendez-vous que je leur avais marqué longs jours auparavant, et la Tourjean, commandant de l'île, auquel j'en avais donné l'ordre ne s'y trouva même pas ».

En réalité, il est très vexé de l'accueil réservé à une personnalité de son rang, et nous avons vu que ses rapports établis sur la Basse-Terre ou d'autres endroits de la Guadeloupe, n'étaient pas très objectifs. Néanmoins, grâce aux renseignements obtenus, et sur ce qu'il peut voir de son vaisseau, il écrit que l'île

« paraît très belle, facile à aborder de toutes parts, couverte de bois jusqu'au bord de la mer. Elle est presque toute plate ayant seulement au milieu de petites montagnes de facile accès. Quoi qu'en plusieurs endroits elle manque d'eau, elle a cependant deux rivières, l'une au nord, montant dans les terres environ deux mille cinq cents pas (rivière du Vieux Fort), l'autre, appelée la rivière de Saint-Louis, coule de l'est à l'ouest et est fort étendue. Ces deux rivières sont séparées de la mer chacune par un banc de sable. »

« On fait à Marie-Galante beaucoup d'indigo et on y nourrit de bons bestiaux. Il y a pendant la paix d'excellentes sucreries

(Phélypeaux souligne en temps de paix car nous avons vu que les Anglais, à chaque attaque contre la Guadeloupe, que ce soit en 1691 ou en 1703, avaient débarqué dans l'île et ravagé tout ce qu'ils pouvaient trouver).

« Actuellement sont à Marie-Galante quatre cent vingt-cinq têtes de blancs : hommes, garçons, femmes ou filles (notons au passage l'ordre de description qui veut que les hommes et les garçons passent avant les femmes et les filles), cent cinquante esclaves, soixante indigoteries, deux sucreries allantes et vingt-deux abandonnées. Monsieur de Boisseret, soi-disant marquis, possède à ce titre la meilleure et la plus grande partie de Marie-Galante. » (... De Boisseret est le fils de ceux qui ont acheté une partie de la Guadeloupe et de ses dépendances en 1649).

Au rapport de Phélypeaux dont nous venons de donner certains passages, il faut ajouter celui de Vaucresson, intendant à la Martinique, écrivant ces lignes en 1713, même année que celle du rapport précédent : *« Cette île est située entre la Martinique et la Guadeloupe à dix lieues (quarante kilomètres) de distance de l'une et de l'autre (cette notion géographique est totalement fautive, Marie-Galante étant située bien plus près de la Guadeloupe).*

Cette collection
a été achevée d'imprimer
le 16 mai 1983.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique – Manon Lemaux

Typographie – Linux Libertine & Biolinum, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

